



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

6.2

- ▶ Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 23 avril 2015
- ▶ Arrêt du projet le 19 février 2019
- ▶ Dossier soumis à enquête publique du
- ▶ Révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée le

ECHELLE :

1/10000

PHASE :

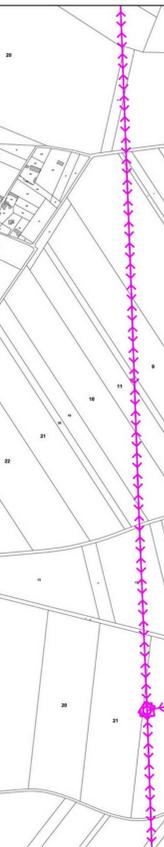
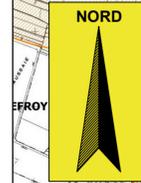
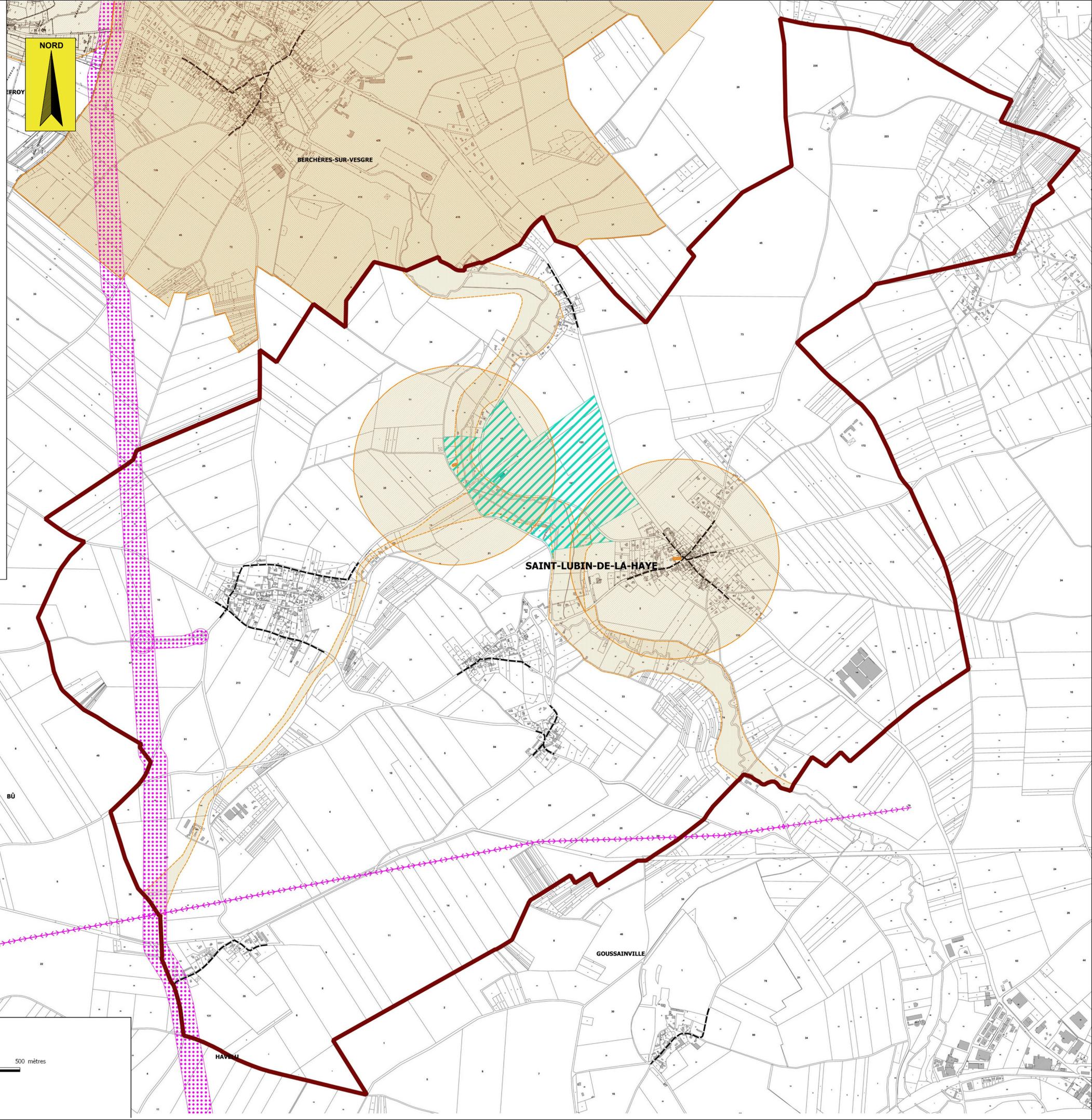
Arrêt

Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction Départementale des
Territoires d'Eure-et-Loir

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal du
19 février 2019
arrétant la révision
du plan local d'urbanisme
de la commune de
Saint-Lubin-de-la-Haye
Le Maire,

en perspective
urbanisme & aménagement

2 rue des Côtes - 28000 Chartres ■ TEL : 02 37 30 26 75 ■ courriel : agence@enperspective-urba.com



AC1 : Périmètre de protection de monument historique

AC1 : Monument Historique Surfacique

AS1 : Périmètres de protection des eaux potables et minérales

Protection Immédiate

Protection Rapprochée

AS1 : Protection des eaux potables et minérales (captage ou source)

EL7 : Alignement des voies publiques

I3 : Canalisations de gaz

I4 : Servitude au voisinage d'une ligne d'électrique

I4 : Servitude au voisinage d'une ligne d'électrique aérienne

PM1 : Plan de prévention des risques naturels

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement
L'ensemble du territoire national est concerné en dehors des
périmètres des servitudes T4 et T5